



ECOLE SAINT JEAN-LOUIS-BONNARD
162 PLACE LEONARD PERRIER
42590 SAINT JODARD

Dossier d'inscription

24 avril 2023 à fin juin 2024

Directeur : Père Olivier Nguyen
Présidente de l'OGEP Saint Jodard : Magalie Farjot
Enseignante : Olga Bouchex-Bellomie
Responsable pastoral parents : Timothée Peguet

Courriel : ogep.stjodard@gmail.com
Site : <https://ecoleplantatio.fr/>

*Nous avons le plaisir de vous transmettre le dossier **d'inscription** pour la prochaine année scolaire. Ce dossier contient*

- 1- La charte de l'Ecole
- 2- Le règlement intérieur
- 3- Le règlement financier de l'Ecole
- 4- La charte de l'élève
- 5- Le trousseau de l'élève
- 6- Protection des données *Ces six premiers chapitres sont à conserver par vos soins.*
- 7- Partie à renvoyer à l'Ecole

1 Charte de l'Ecole Saint Jean-Louis Bonnard

1.1 L'esprit général de l'Ecole

L'Ecole Plantatio Saint Jean-Louis Bonnard, est ouverte à toutes les familles, quelles que soient leurs conditions sociales. Elle forme l'enfant dans toutes ses dimensions. Elle éduque à l'amour de la vie, de la vérité, de la bonté et de la beauté. Elle prépare des adultes libres, solides, heureux de vivre en enfants de Dieu au service de l'Eglise et de la société. Elle accompagne les familles dans leur responsabilité éducative et spirituelle. Elle bénéficie d'une communauté éducative, coordonnée par le chef d'établissement et le responsable pastoral de l'école, soudée autour de valeurs chrétiennes. Elle est directement rattachée à l'Institut Plantatio et pourra accueillir à l'avenir des étudiants en formation pour devenir professeurs des écoles. Par cet Institut, elle s'insère dans l'Eglise catholique (diocèses de Toulon et de Lyon qui accompagnent le projet Plantatio).

1.2 Les sept piliers du projet éducatif

1- Eveiller l'intelligence à l'amour du vrai et du beau

L'école encourage les enfants à être des chercheurs de la vérité et du sens profond des choses. Elle forme les enfants à un consentement joyeux au monde parce qu'en toute chose se trouvent des éléments de vrai, de beauté et de bien qui lui montrent que la vie a du sens.

Dans toutes les matières, l'enseignant cherchera à révéler les dimensions de vérité et de beauté pour que l'enfant ait un profond goût de la vie et que s'inscrive en lui la recherche de la Sagesse éternelle. Ainsi, dispose-t-il l'enfant en permanence à trouver de la joie dans ses études.

2- Donner le meilleur de soi-même

L'école encourage l'enfant à "l'excellence" (selon son étymologie latine qui vient du verbe « excello, is, ere » : porter plus haut). Ainsi les enfants sont encouragés à faire de leur mieux, de mieux en mieux dans leur travail, pour être portés plus haut.

L'Ecole vise une **qualité, une richesse et une précision des contenus transmis** qui permettront à l'enfant d'acquérir le sens de la curiosité, du questionnement, un vocabulaire riche et à développer au mieux sa capacité d'expression tant écrite qu'orale. Les enseignants veillent particulièrement à développer chez l'enfant la rigueur, **le goût du travail bien fait** : ils l'encouragent à donner le meilleur de lui-même.

La pédagogie de l'Ecole est fondée sur deux pôles : la transmission de connaissances vastes et solides et le profond respect de la personnalité de l'enfant : ses talents, ses centres d'intérêts et son rythme d'apprentissage. Ainsi, le matin est plutôt consacré aux matières principales (mathématiques et français), l'après-midi aux matières d'éveil (histoire, géographie, sciences, sport, exploration du domaine, artisanat, anglais...)

Les programmes scolaires sont développés en propre par l'Ecole selon le programme pédagogique d'Alliance Plantatio (par cycle) et respectent les objectifs du socle commun posés par l'Education Nationale. L'Ecole s'appuie sur des **méthodologies d'apprentissage reconnues et éprouvées** dans les matières fondamentales et **sans cesse évaluées**, destinées à structurer l'intelligence de l'enfant. Les enseignants développent particulièrement le goût de la lecture.

3- Grandir dans la liberté

La liberté se forme avant tout par l'acquisition des vertus morales qui disposent l'enfant à **aimer toujours plus le bien**. L'école l'encourage à faire des efforts par amour du bien et l'invite à se dépasser et à se donner en lui offrant des exemples de grands hommes et de saints. Elle le pousse particulièrement au dévouement, à la loyauté et à la pureté du cœur. On l'invite à être fidèle à la parole prononcée.

L'école veille à développer chez l'enfant le **sens des responsabilités** en lui confiant des tâches de la vie de la classe et du fonctionnement de la vie de l'École. De manière conjointe, l'enfant apprend à être **autonome** en posant des actes raisonnés de sa propre initiative, de plus en plus libre par rapport au regard des autres et tendu vers la recherche du bien. L'école lui apprend à aimer sa culture : la France, ses racines, son histoire. Enfin, l'école fera attention à **développer les talents propres** de l'enfant, en les repérant et en favorisant l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à leur déploiement.

4- S'émerveiller

Développer l'esprit d'émerveillement de l'enfant est une exigence de l'éducation car il lui permet d'unifier sa volonté et son intelligence dans la recherche joyeuse de la vérité. L'enseignant-éducateur développe cet esprit d'émerveillement, qu'il transmet dans ses cours et durant les sorties. L'enfant est mis en contact particulièrement avec la beauté de la création par l'exploration méthodique du parc de Saint-Jodard, des leçons de choses sur les espèces présentes et l'apprentissage du dessin mettant en valeur la beauté des formes.

5- S'ancrer dans le réel

Par le travail de la terre, les travaux manuels et les travaux artistiques, nous apprenons aux enfants le **sens du réel**, du temps, du respect et de la **valeur des choses**, tout en allant jusqu'au bout du travail entrepris. Il s'agit d'aider l'enfant à s'enraciner dans l'espace et le temps, à habiter son corps, et à trouver sa place dans la communauté sociale. Il faut passer de l'écran qui dé-personnifie à la beauté de la création qui personnifie.

L'intervention de personnes présentant leur métier sera une autre manière d'unifier les savoirs dans le réel.

6- Développer une relation personnelle avec Dieu

L'esprit d'émerveillement ouvre tout naturellement à **la louange et à la gratitude, fondement de la vie spirituelle**. La prière, qui sait remercier avec le cœur, est vécue à l'École, dans la joie de l'Esprit Saint et le sens de la liberté spirituelle. L'École favorise la découverte **du Christ, à travers le catéchisme, comme une personne vivante** dont la parole touche le cœur et développe **l'esprit d'intériorité chez les enfants** par des temps de prière silencieuse et la pratique des sacrements.

7- Accompagner les parents sur les plans éducatifs et spirituels.

Le projet de l'École repose sur **une cohérence éducative recherchée entre les valeurs portées par l'École et ce qui peut se vivre dans les familles**. Il s'appuie notamment sur une école des parents dont la participation est indispensable. L'attention des familles aux recommandations éducatives est importante pour que l'enfant comprenne la cohérence du discours. En même temps, l'École est attentive à la situation de chaque famille accueillie. Elle veille au développement de **liens bienveillants entre les familles**. Un **accompagnement** dans la foi est également proposé aux parents.

Les engagements concrets des familles pour la vie scolaire de l'enfant :

- Adhésion à la charte et son respect tout au long de la scolarité.
- Respect du règlement intérieur (organisation de la vie scolaire, rythme journalier, uniforme, règles de vie...)
- Participation à un service hebdomadaire + engagement à un service d'accueil de groupes.
- Présence à l'école des parents une fois par période soit 10 rencontres en tout sur deux ans dont 2 temps forts
- Présence aux messes de rentrée et de fin d'année

2 Règlement intérieur de l'Ecole

2.1 Le rythme scolaire

2.1.1 Les horaires

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi, les cours se déroulent de **9h à 12h** et la reprise à 13h30. Ils se terminent à **16h30**. L'enfant doit être présent **au minimum 10 minutes avant le début des cours** pour un temps de transition nécessaire. L'Ecole ouvre ses portes à 8h45 le matin et à 13h25 l'après-midi. Pour les enfants de maternelle, les cours ne sont donnés que le matin et comprennent les apprentissages fondamentaux assurant le socle de compétences attendues en maternelle.

Chaque enfant est tenu d'assister à l'ensemble des activités de l'Ecole pendant les heures prévues. L'assiduité est indispensable à la réussite de l'enfant. Toute absence doit être signalée à l'Ecole dans la demi-journée. L'enfant doit présenter un mot d'excuse ou un certificat médical dans son cahier de correspondance. Les parents feront rattraper le travail effectué lors des absences en demandant les consignes à l'enseignante.

2.1.2 Le calendrier

Le calendrier des vacances est celui de l'académie de Lyon. Des jours chômés pourront être fixés et seront transmis aux parents en début d'année. Les dates de rentrée et de fin d'année scolaire sont précisées dans le dossier d'inscription ci-joint.

2.2 La vie scolaire

2.2.1 Le temps du midi

Pour le déjeuner, les enfants peuvent rester sur place et apporter un **repas chaud dans une boîte isotherme**. Le repas se prend ensemble sous la responsabilité d'un ou 2 parents/bénévoles (à tour de rôle) qui veillent à l'ambiance familiale (partage, convivialité, propreté), au respect de la nourriture et assurent avec les enfants le rangement et le nettoyage des tables et de la salle.

2.2.2 Les équipes de vie

Les enfants sont répartis en équipes de vie. Une équipe est chargée d'une mission à accomplir **au service** de la collectivité. Elle regroupe des enfants d'âges différents ; elle est menée par un « capitaine » (aîné) qui montre l'exemple aux plus jeunes. Les enfants, en équipe, dressent la table pour le déjeuner, participent au rangement et au nettoyage de la salle à manger, des classes et de la cour, nourrissent et prennent soin des animaux. Ils sont acteurs dans la vie de l'Ecole et dans l'animation des temps spirituels.

2.3 Le suivi de scolarité

2.3.1 La communication Ecole/famille

Une **réunion de parents** pour présenter l'Ecole avec ses objectifs pédagogiques, ses outils et méthodes de travail, a lieu en début d'année. Elle permet de répondre aux questions des parents. Des **rendez-vous individuels** avec les parents pour faire le point sur la progression de l'enfant se déroulent entre novembre et décembre. La correspondance entre les enseignants et les familles peut se faire par **le cahier de correspondance** (informations, demande de rendez-vous). De nombreux échanges entre l'Ecole et les familles se font également **par courriel**.

2.3.2 La tenue vestimentaire

Les élèves portent **une blouse** pendant le temps de classe avec le logo de l'École. Toutes les affaires, vêtements et matériel, seront marqués au nom de l'enfant. Pour les activités sportives, les enfants portent une tenue adaptée. Pour les sorties les élèves portent un uniforme.

2.3.3 Le travail

Un relevé de travail et de notes sera transmis à la veille des vacances scolaires aux parents des élèves des classes élémentaires. Les élèves de maternelle reçoivent un bulletin annuel.

Le travail et le comportement sont encouragés. Ils peuvent être récompensés de différentes manières afin de permettre la compréhension d'une œuvre commune et la nécessaire participation de chacun selon ses talents.

2.3.4 La discipline

L'entrée en classe se déroule en rangs et en silence. Les règles de politesse ainsi que le vouvoiement envers les enseignants et tous les adultes sont demandés. Le respect du règlement et un travail régulier de la part de l'enfant sont attendus. Les enfants doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition, qu'il soit personnel ou collectif : fournitures, manuels, mobilier, locaux...

Toute dégradation ou détérioration sera prise en compte financièrement et réparée par l'enfant et ses parents. Les jeux et jouets personnels, objets dangereux, bijoux, revues, chewing-gum, bonbons, gadgets à la mode... ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'École. Les téléphones portables sont interdits, sauf nécessité familiale (à voir avec le directeur).

Il est demandé aux parents :

- de déposer leur enfant au portail de l'École pour les élèves d'élémentaire. Les parents d'élèves de maternelle sont autorisés à accompagner leur enfant dans leur classe.
- par respect des autres, de signaler toute maladie infantile ou la présence de poux et de s'engager à les traiter efficacement.
- de garder à la maison les enfants contagieux et fiévreux.
- de ne confier aucun objet de valeur, ni somme d'argent aux enfants. L'École décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Néanmoins, il est important de nous signaler un problème de cet ordre afin de pouvoir clarifier la situation avec les enfants.

2.3.5 Les sanctions

En cas de problème de comportement ou de manque de travail, l'enseignant s'entretient avec les parents pour comprendre l'attitude de l'enfant et trouver une solution avec lui. En cas d'agissements graves, le directeur, avec l'avis de l'enseignant, peut décider **une exclusion temporaire ou définitive**.

Sont considérés comme agissements graves :

- l'atteinte à l'intégrité physique des élèves
- le comportement désordonné mettant en péril l'instruction et la sérénité au sein de la classe ou de l'École.

Par ailleurs, le non-respect des engagements pris atteint à l'unité de l'École et interroge le choix qui a été fait par les parents. Une réflexion est alors faite pour savoir s'il est opportun que la famille reste dans l'École.

2.3.6 La charte de l'élève

L'enfant s'engage à respecter la charte de l'élève présentée ci-après dans le dossier d'inscription.

2.3.7 Cours de piscine

chaque famille d'enfant de primaire s'engage à faire donner des cours de natation

3 Règlement financier

3.1 Esprit général

L'École Saint Jean-Louis Bonnard est ouverte à toutes les familles de la commune ou des environs quelles que soient leurs conditions sociales. Elle considère que la mixité sociale peut être une richesse au cœur même de l'acte éducatif. Elle demande aux familles, **en conscience**, de participer financièrement **de manière juste**, sachant que **la scolarité d'un enfant coûte entre 2 500 € et 3 000 € par an**.

3.2 Contributions des familles

1-Frais d'inscription : 120 € à joindre au dossier d'inscription. En cas de désistement avant une date précisée dans la demande d'inscription ci-dessous, les frais seront remboursés à 50 %.

2-Participation mensuelle aux frais de scolarité (prélevée chaque mois pendant 12 mois de septembre à août) : elle est libre, mais nous suggérons un minimum précisé dans l'engagement financier....

3- Un service hebdomadaire est demandé à chaque famille : soit un temps de surveillance le midi de 12h à 13h30 soit un temps de ménage hebdomadaire le vendredi soir d'environ 1H30.

4-Fournitures : l'École se charge de commander la plupart des fournitures scolaires.

Le montant vous est communiqué dans l'engagement financier ci-dessous. Ils seront prélevés en septembre.

3.3 Pérennité de l'École

L'avenir de l'École est en grande partie garanti par l'investissement des familles. Etant donnée que la participation que chaque famille verse est habituellement inférieure au coût par enfant indiqué plus haut, chacune s'engage à rechercher elle-même des **parrains** (personnes prêtes à verser chaque mois 10 € minimum pour aider l'École) à raison minimum de deux par enfants.

C'est une démarche permanente qui consiste à parler de l'École dans son entourage et à convaincre des personnes (ou des entreprises) à l'aider financièrement.

L'École est administrée par une association loi 1901, l'OGEP de Saint-Jodard (Organisme de Gestion de l'École Plantatio) bénéficiant du statut d'association d'intérêt général ; elle est habilitée à établir un reçu fiscal en faveur des donateurs (particuliers ou entreprises) qui permet une réduction d'impôt de 66 %.

Par ailleurs, l'école bénéficiant des facilités de l'Institut, chaque parent s'engage à offrir du temps chaque année pour l'accueil de groupes dans un esprit de service. Une partie des recettes sera reversée directement à l'école.

4 Charte de l'élève

Je suis **heureux** car je me sais aimé de Dieu, de mes parents
et de mes professeurs.

J'obéis à tous les adultes : c'est mon premier devoir.

J'aspire à être **un bon ami** pour mes camarades.

Je suis **honnête** car je sais l'importance de dire la vérité.

Je suis **poli** avec toutes les personnes qui m'entourent.

Je **vouvoie** les adultes; je dis *S'il vous plaît* et *Merci*.

Je demande **pardon** lorsque j'ai fait du mal.

Je suis **enthousiaste** pour apprendre de nouvelles choses.

Je participe dans la **joie** à la prière de l'école.

Je **m'applique** dans mon travail.

Je suis **soigneux** avec mon matériel et celui des autres.

J'aime ma famille, mon école et mon pays.

Je vise l'excellence en donnant **le meilleur de moi-même**.

Je m'engage à suivre la charte de tout mon cœur.

5 Trousseau de votre enfant

- Les élèves de l'Ecole portent une **blouse bleu** marine avec logo lors du temps de travail. Elle aide chaque enfant à habiter son **identité d'élève** tout en ayant un aspect pratique. Celle-ci **est fournie par l'école** et son montant inscrit dans les frais de scolarité. Elle sera à nettoyer régulièrement.
- Une tenue vestimentaire faisant office d'**uniforme** sera portée lors de certaines occasions. L'uniforme donne à l'enfant un sentiment d'appartenance à une communauté respectant les mêmes valeurs.

Haut de l'uniforme:

- un polo blanc à manches courtes ou une chemise blanche
- pull ou gilet vert dont la teinte précise vous sera précisée (achat dans le même magasin)

Bas de l'uniforme:

- pour les filles : une jupe, jupe-culotte, jupe-short (longueur décente pas de mini-jupe) ou pantalon bleu marine
- pour les garçons : un bermuda ou un pantalon bleu marine

Pas d'inscriptions ni de motifs sur les vêtements de l'uniforme, à l'exception du logo de l'Ecole sur pulls et polos: Le logo pourra être acheté à la rentrée à l'Ecole.

6 Protection des données

Les informations recueillies ici sont nécessaires à l'inscription de votre enfant dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques ; seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement. Certaines données sont transmises en application de la loi, au rectorat de l'académie et aux collectivités territoriales. Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant ou eux-mêmes. Pour exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, les parents peuvent s'adresser au Chef d'établissement.

7 Demande d'inscription du 4 septembre 2023 à fin juin 2024

Ecole Saint Jean-Louis-Bonnard

Ce dossier doit être imprimé en recto uniquement, rempli et placé dans une enveloppe 21 x 29,7 cm (sur laquelle sera fixée la fiche de la page 18 que l'Ecole complètera). Il sera remis au directeur lors d'un rendez-vous avant le 30 juillet 2023.

NOM de la famille : _____

Nom et prénom de(s) enfant(s): _____

Quelques dates importantes de fin d'année :

- Date de rentrée : 4 septembre 2023
- Fin des cours : 28 juin 2024

Les dates de l'école des parents et le programme d'année de septembre 2023 à juin 2024 vous seront communiquées ultérieurement.

Le dossier à remettre à l'Ecole comprend a minima les pages 9 à 16 et doit être accompagné des pièces suivantes :

Pour chaque enfant :

Une photo d'identité collée ou agrafée dans le cadre page 11

Une photocopie des vaccinations du carnet de santé, même pour une réinscription

Une copie du certificat de baptême si l'enfant est baptisé, pour une nouvelle inscription

Une copie du livret scolaire et des résultats de l'année scolaire en cours, pour une nouvelle inscription

L'autorisation de séjour de l'enfant ou des parents pour les enfants étrangers

Pour chaque famille : Un chèque d'inscription de 120 € x nombre d'enfants (*)

Un prélèvement pour les fournitures ou un chèque (encaissé en septembre) (*) de 70 € x nombre d'enfants

Le mandat de prélèvement (page 16) complété, signé et accompagné d'un RIB

Une photocopie du livret de famille (pour une première inscription)

Après validation de l'inscription, nous vous demanderons d'ajouter :

Copie de l'attestation d'assurance scolaire du représentant légal pour chaque famille à fournir le 24 avril et le 1^{er} septembre

Attention :

-chaque famille est tenue de déclarer à la mairie de son lieu de résidence la scolarisation de son enfant dans notre école, ce dès le mois de septembre de l'année scolaire. (un modèle de lettre vous sera fourni à la rentrée)

-Les signatures à apposer sont obligatoirement celles du père et de la mère ou du représentant légal des enfants concernés. Un parent isolé peut remplir la demande d'inscription, mais il devra joindre au dossier d'inscription, une pièce attestant qu'il détient l'intégralité de la responsabilité parentale.

-les parents inscrivant plusieurs enfants, ne remplissent qu'un seul dossier, en lui ajoutant autant de fois la page 11 que nécessaire au nombre d'enfants. Si les enfants n'ont pas le même père et la même mère, ou si l'autorité parentale n'est pas détenue par les mêmes parents, il faudra remplir la page 10 pour chaque enfant en rappelant bien en tête de page l'(es) enfant(s) concerné(s).

(*) : Rédiger les chèques à l'ordre de OGEP Saint Jodard

Nom et prénom de(s) enfant(s): _____

*** COORDONNEES DES PARENTS OU AUTRES REPRESENTANTS LEGAUX**

PERE

NOM _____ PRENOM _____
Adresse _____
Code Postal _____ Commune _____
Adresse mail _____ @ _____
Tél. domicile _____ Tél. portable _____
Situation familiale : Mariage Pacs Séparation Divorce Union libre Parent seul Veuvage
Profession _____
Nom et adresse de l'employeur _____
Tél. professionnel _____ Nationalité _____

MERE

NOM de jeune fille _____ NOM marital _____ PRENOM _____
Adresse _____
Code Postal _____ Commune _____
Adresse mail _____ @ _____
Tél. domicile _____ Tél. portable _____
Situation familiale : Mariage Pacs Séparation Divorce Union libre Parent seul Veuvage
Profession _____
Nom et adresse de l'employeur _____
Tél. professionnel _____ Nationalité _____

AUTRE RESPONSABLE (précisez le lien avec l'enfant) _____

NOM _____ PRENOM _____
Adresse _____
Code Postal _____ Commune _____
Adresse mail _____ @ _____
Tél. domicile _____ Tél. portable _____
Situation familiale : Mariage Pacs Séparation Divorce Union libre Parent seul Veuvage
Profession _____
Nom et adresse de l'employeur _____
Tél. professionnel _____ Nationalité _____

*** ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE obligatoire**

Nous nous engageons à fournir, **au plus tard 7 jours après la rentrée scolaire**, l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire couvrant les risques civils de mon (mes) enfant(s) datant de moins de 3 mois.

Nom de mon assurance : _____
N° de police de mon assurance : _____
Adresse et N° de téléphone de mon agence : _____

*** RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT**

NOM _____

Photo de l'enfant à coller ou agraffer

PRENOM _____

Né (e) le ____/____/____ à _____

Nationalité _____

Garçon Fille

Baptisé(e) : Oui Non

Première communion : Oui Non

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Classe demandée : PS MS GS

CP CE1 CE2 CM1 CM2

Régime scolaire envisagé Externe

Repas sur place : lundi – mardi – jeudi – vendredi (entourer les jours)

Le formulaire d'inscription définitive devra être fourni le jour de la rentrée d'avril.

*** INFORMATIONS MEDICALES**

Dernier rappel de D./T. ____/____/____

Allergies : Non ou Oui : _____

Régime ou restriction alimentaire : Oui : _____ Non

L'enfant suit-il un traitement médical particulier ? _____

*** ETABLISSEMENTS FREQUENTES LES ANNEES PRECEDENTES**

Année scolaire	Classe	Nom et adresse de l'école
2022-2023		
2021-2022		
2020-2021		
2019-2020		

* AUTORISATIONS CONCERNANT

Nom et prénom de(s) enfant(s): _____

Autorisation parentale de sortie

Des journées exceptionnelles d'étude et de découverte du monde à l'extérieur sont organisées une fois par période. Des renseignements plus précis concernant l'organisation, d'éventuels coûts supplémentaires, seront donnés en début d'année et à chaque début de mois à propos de ces temps à l'extérieur. Par ailleurs les enfants sortiront régulièrement de la cour de l'Ecole dans le parc de l'Institut Plantatio.

Personnes autorisées à venir récupérer notre enfant / nos enfants:

1. Nom : _____ Prénom : _____

Tél. : _____ / _____

2. Nom : _____ Prénom : _____

Tél. : _____ / _____

Personne à appeler en cas d'urgence si les parents sont injoignables:

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

_____ / _____

Hospitalisation

Nous soussignés M. /Mme _____ responsables légaux de(s) enfant(s) désigné(s) ci-dessus
 autorisons le responsable de l'Ecole à prendre toutes les mesures nécessaires en raison de l'état de santé de notre / nos enfant(s) (hospitalisation et anesthésie).

Respect du droit à l'image (photos de classe, sorties, activités, blogs, médias...) J'autorise la publication de l'image de mon enfant/ nos enfants par l'Ecole: Oui Non

Transport

Nous, soussignés, M. /Mme _____ responsables légaux de(s) enfant(s) désigné(s) ci-dessus
 autorisons un parent, un enseignant ou un autre membre de l'école à le(s) transporter dans son véhicule lors des sorties pour l'année scolaire.

* SIGNATURES

Nous soussignés, représentants légaux de(s) enfant(s) désigné(s) ci-dessus reconnaissons par la présente signature, avoir lu avec attention l'ensemble du dossier de demande d'inscription composé d'une partie à conserver, les chapitres 1 à 5 et d'une partie à fournir à l'Ecole, le chapitre 6. En particulier, par notre signature ci-dessous, nous reconnaissons adhérer à la charte de l'Ecole (chapitre 1), accepter le règlement intérieur (chapitre 2) et par là-même autorisons formellement les sorties organisées par l'Ecole.

Nous adhérons au règlement financier (chapitre 3) et signons l'engagement financier ci-après.

Nous déclarons exacts les renseignements portés sur ce dossier d'inscription et nous engageons à informer l'école de toute modification pouvant intervenir dans le courant de l'année.

Date _____ (*)

Signature du Père/représentant légal

Signature de la Mère/représentant légal

(*) : Indiquer la date et avant de signer, écrire de votre main la mention suivante : Lu et approuvé l'ensemble du dossier de demande d'inscription

* FICHE DE MOTIVATION ET PARTICIPATION A LA VIE CONCRETE DE L'ECOLE

(pour une première inscription)

- Comment avez-vous connu l'Ecole ?

- Les sept piliers du projet éducatif sont :
 - Eveiller l'intelligence à l'amour du vrai et du beau
 - Donner le meilleur de soi-même
 - Grandir dans la liberté
 - S'émerveiller
 - S'ancrer dans le réel
 - Développer une relation personnelle avec Dieu
 - Accompagner les parents sur les plans éducatifs et spirituels.

- Qu'est-ce que ces piliers signifient pour vous ?

- L'Ecole ne peut fonctionner qu'avec la participation des familles. Que signifie pour vous s'impliquer dans la vie de l'Ecole ?

- Comment la scolarité de votre enfant s'est-elle déroulée jusqu'à présent ?

- **Services réguliers**

Nous demandons aux familles de s'engager sur un service fixe dans la semaine : la surveillance de cantine ou le ménage du vendredi soir.

- **Services ponctuels**

Je peux me rendre disponible pour :

- encadrer une sortie à l'extérieur, à la journée ou demi-journée
- quelques travaux de bricolage ponctuels
-

Talent

Je possède un ou plusieurs talents que je souhaite partager aux enfants :

*** ENGAGEMENT FINANCIER CONCERNANT**

Nom et prénom de(s) enfant(s): _____

Nous, soussignés, _____ père et mère, ou responsables légaux de (s) enfant(s) désignés ci-dessus, l'inscrivons(les inscrivons) pour l'année scolaire en classe(s) de _____ et nous engageons à payer les sommes suivantes :

- * **Frais d'inscription : 120 € par enfant**
- * **Frais de fourniture : 70 € (prélèvement en septembre)**

* **Participation mensuelle aux frais de scolarité par enfant**
minimum conseillé de 120 € (en 12 échéances : du 10/09/2023 au 10/08/2024) :

En raison des difficultés actuelles économiques de notre pays l'école se réserve le droit de changer le prix du minimum conseillé)

Nous nous engageons conjointement et solidairement à faire prélever par l'Ecole notre participation mensuelle aux frais de scolarité précisée ci-dessus, selon le mandat de prélèvement SEPA de la page 15 dûment rempli, signé et accompagné du RIB correspondant

Nous avons pris note du règlement financier de l'Ecole et ayant conscience de l'importance de lui procurer des ressources complémentaires, nous nous engageons à trouver dès que possible 2 parrains par enfant qui verseraient 10 € chaque mois (ou plus), par la plateforme helloasso.

<https://www.helloasso.com/associations/ogep-st-jodard/formulaires/1>

Date _____

Signature du Père/représentant légal

Signature de la Mère/représentant légal

FICHE DE SYNTHÈSE

Année scolaire 2023-2024

Nom de la famille		
Nom et prénom de chaque enfant		
Première inscription Oui/Non		
Page	Données à vérifier	Complet
	Coordonnées des parents (nom, adresse, téléphone, profession)	
	Coordonnées de l'assurance	
	Coordonnées de chaque enfant	
	Classe, Repas sur place, Garderie pour chaque enfant	
	Informations médicales pour chaque enfant	
	Autorisations	
	Coordonnées de la personne à prévenir si parents injoignables	
	Signatures des deux parents (*)	
	Fiche de motivation et participation à la vie concrète de l'école	
	Engagement financier	
	Promesses de don	
Page	Pièces à fournir	
	Attestation d'assurance pour l'année scolaire (S)	
	Photo de chaque enfant	
	Copie des certificats de vaccination	
	Chèque d'inscription	
	Chèque pour fournitures	
	Mandat et RIB	
Page	Pièces facultatives	
	(*): si un seul parent signataire, attestation de détention de l'autorité parentale	
	Autorisation de séjour de l'enfant ou des parents pour les enfants étrangers	
Page	Pièces à fournir pour une première inscription	
	Copie du livret de famille	
	Copie du livret scolaire et des résultats de l'année scolaire en cours	
	Certificat de radiation de l'établissement précédent pour chaque enfant (u document équivalent)	
	Copie du certificat de baptême si l'enfant est baptisé	